



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

8 avril 2015

### **Rapport final de la commission d'enquête parlementaire sur le Réseau Santé Valais**

**(IVS).- Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport final de la Commission d'enquête parlementaire sur le Réseau Santé Valais (CEP-RSV). Ce rapport a analysé les procédures à l'Hôpital du Valais (HVS) suite aux affaires médiatisées liées à la chirurgie viscérale hautement spécialisée. La CEP-RSV formule des recommandations au canton dans les domaines de la planification et de la surveillance.**

La CEP-RSV a été nommée en mars 2014 par le Grand Conseil suite aux affaires liées à la chirurgie viscérale hautement spécialisée pratiquée à l'HVS et aux différents audits et expertises. Elle a reçu mandat d'enquêter sur l'organisation et la conduite du l'HVS, ainsi que sur la conduite des affaires du Département et du Service de la santé publique en tant qu'autorités de surveillance et de planification.

#### **Des mesures d'améliorations à prendre**

La CEP-RSV formule diverses recommandations à l'intention du canton dans les domaines de la surveillance et de la collaboration entre les autorités sanitaires et l'Hôpital du Valais. De plus, les relations entre le conseil d'administration, la direction générale et les centres hospitaliers doivent être clarifiées. Les centres hospitaliers doivent notamment avoir une plus grande indépendance par rapport à la direction générale. Après analyse des recommandations, le Conseil d'Etat proposera les mesures d'améliorations y relatives.

#### **Des recommandations déjà en cours de réalisation**

Diverses mesures allant dans le sens des recommandations formulées par la CEP-RSV ont été menées à bien ou sont en cours de réalisation. La nouvelle loi sur les établissements et institutions sanitaires entrée en vigueur en 2015 permet de renforcer les exigences en matière de qualité des soins et de sécurité des patients. Le Département a également adopté les lignes directrices au niveau de la surveillance de la qualité et le Conseil d'Etat a nommé une nouvelle commission pour la sécurité des patients et la qualité des soins (CSPQS) en septembre 2014. La nouvelle planification hospitalière adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2014 répond également aux recommandations, notamment en matière de suivi des cas de cancer par un « tumor board », des délais d'intervention, ainsi que de collaboration entre les diverses spécialités médicales. Un suivi régulier des indicateurs de qualité a été instauré. Suite aux décisions du gouvernement de décembre 2014, les projets de concours pour la rénovation des infrastructures hospitalières seront lancés en 2015. Concernant plus particulièrement la médecine hautement spécialisée (MHS) en chirurgie viscérale, les conclusions de la CEP-RSV rejoignent les mesures demandées par le canton suite à l'expertise du Pr. Houben.

#### **Note aux rédactions**

**Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**

